

Réunion du 6 février 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Paul HEINTZ

**N° CP/2017/031 - 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme
Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local
d'Urbanisme arrêté de la Commune de Beinheim**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de BEINHEIM qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département ;

- Concernant les orientations en matière de développement urbain :

. attire l'attention sur le déficit de 76 ha entre le ban communal INSEE et le total des zones du PLU dans le tableau d'évolutions des superficies de zones entre POS et PLU, demande que sa lisibilité soit améliorée et que les erreurs qu'il contient soient rectifiées ;

- Concernant les enjeux environnementaux :

. demande que la limite d'un espace boisé classé empiétant sur l'emprise départementale de la RD4 soit rectifiée ;

- Concernant les risques naturels et technologiques :

. demande que les mentions relatives au SAGEECE en pages 197 et 253 du Rapport de Présentation précisent qu'il a été finalisé et adopté, et que les documents finaux (dont la cartographie des zones inondables) ont été transmis à l'ensemble des maires, présidents des intercommunalités concernées, conseillers départementaux et administrations de l'Etat, le 22 mai 2015 ;

- Concernant le réseau routier et les déplacements, la Commission Permanente demande :

. que soient précisés, aux endroits qu'il convient dans l'ensemble des pièces du projet de PLU, le statut de route express de la RD4 et l'interdiction qui y est faite d'y circuler pour les piétons et les vélos ; il s'agit de l'axe transfrontalier le plus emprunté du Bas-Rhin et le plus fréquenté de la commune ;

. que soient indiquées, aux endroits qu'il convient dans l'ensemble des pièces du projet de PLU, les limitations de vitesse à 50 km/h et de tonnage à 7,5 T mises en place sur la RD87, et rappelé que les circulations douces en franchissement du Rhin y sont préconisées ;

. que la mention de l'emplacement réservé pour « la création d'une piste cyclable le long de la RD468 » au bénéfice du Département en page 289 du Rapport de Présentation soit supprimée puisque ces travaux ont été réalisés.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170206-lmc1107665-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/02/17